

PROCEDURE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

➤ **6 semaines à l'avance :**

- soumettre le Planning et la lettre d'invitation aux responsables de la gestion sportive et Arbitrage de la Ligue.
- Dès approbation adresser les invitations, plannings et les feuilles d'inscriptions type aux Clubs, **au plus tard la semaine précédent l'échelon Départemental.**

- L'organisateur doit impérativement utiliser le formulaire d'engagement des tireurs de la ligue.
- S'assurer de la conformité des installations avec le responsable d'Arbitrage.
- Le club organisateur doit fournir au responsable de la gestion sportive de la compétition, les engagements au fil de l'eau.
- Après clôture des inscriptions établir les étiquettes d'identifications de chaque tireur et les coller sur les fiches plannings.

➤ **10 jours avant le Championnat :**

- Contacter le responsable des médailles pour lui indiquer les quantités nécessaires pour les individuels et les équipes au vu des inscriptions.
- Envoyer au responsable arbitrage le planning de tir avec les tireurs, même provisoire.
- Dans le cas de championnat régional, vérifier la validité des engagements sur les palmarès des départementaux.
- S'approvisionner en séries de cartons, fiches planning et feuilles de match. Le montant de ces achats est à compter dans le bilan de la compétition.
- Affichage de tous les éléments nécessaires aux compétiteurs dans la ou les salles d'accueil avant le début de la compétition.
 - ✓ Tableau des points qualificatifs pour les échelons supérieurs.
 - ✓ Composition du jury établi par le R.R.A (caution de réclamation à 50,00€)
 - ✓ Composition du jury d'appel établi par le R.R.A (caution d'appel à 100,00€)
 - ✓ Composition des équipes par disciplines et par catégories (R.T.G Art. I 1.5.3)
 - ✓ Procès-verbal de conformité des installations.

Le palmarès doit être dactylographié et comportera une page de garde indiquant:

Le type et le niveau de la compétition, la date et le lieu, le nom du Club organisateur.

➤ **Le classement doit comporter au minimum:**

- ✓ La discipline.
- ✓ La catégorie.
- ✓ Le numéro de licence.
- ✓ Le nom et prénom.
- ✓ Le nom du Club.
- ✓ Le score.
- La ligue peut fournir le logiciel de gestion des compétitions ISIS, (seul ce logiciel doit être utilisé).
- Le palmarès devra être transmis par courriel **une semaine maximum** après la fin du championnat, la distribution doit être faite comme suit :

1) Responsable de la Gestion Sportive de la Ligue.

2) A la ligue de tir.

Mise à jour le, 19/11/2013

- **Dans les quinze jours suivant la compétition:**
- Transmettre le bilan financier avec le nombre de tireurs inscrits (individuel, équipe), toutes les pièces justificatives et le chèque de participation aux bénéfices, à la Ligue.
- L'organisateur doit impérativement utiliser le formulaire du bilan financier de la ligue.
- Prévoir 4 plombs par tireur pour les cibles, dans la discipline Arbalète match.

Le club organisateur doit prévoir un repas chaud pour les arbitres.

A

Le

Le représentant de la ligue:

Le club organisateur: